

ATELIER ELECTRIQUE SAINT-NABOR



Atelier et bureau :

Zone de l'Europort
57500 SAINT-AVOLD
T: 03 87 92 89 80
F: 03 87 91 06 04
Site web : aes-57.com
Email: info@aes-57.com

Soudage - Automatisation

Location matériel

Vente matériel et
consommable

Vente gaz industriel

Electronique

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

En nous retournant (par courrier, mail ou fax) ce formulaire, dûment complété,
votre compte sera ouvert dès réception.
Pour toute information complémentaire appeler le service comptabilité au 03 87 92 89 80

Raison sociale :

Forme juridique :

Code APE :

N°SIRET :

N°ID TVA :

Secteur d'activité :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site web :

Votre société appartient-elle à groupe ? si oui, lequel :

Facturation adresse :

Numéro et rue :

Code postal :

Ville :

Livraison adresse (si différente) :

Numéro et rue :

Code postal :

Ville :

Contact :

Responsable comptabilité :

Tél direct :

Fax :

mail :

Responsable maintenance :

Tél direct :

Fax :

mail :

Responsable achat :

Tél direct :

Fax :

mail :

Condition de paiement : **Comptant à la première affaire** puis **30 JOURS FIN DE MOIS**

Mode de règlement :

- Virement bancaire
- Prélèvement par LCRM (veuillez compléter l'autorisation jointe)
- Traite à échéance (complétée par vos soins, et envoyée **obligatoirement 1 mois avant l'échéance**)

Nous n'acceptons plus les chèques

Coordonnées bancaires (joindre 1 IBAN complet)

DOMICILIATION :

IBAN (RIB International) :

BICS :

Délai de règlement :

Par décret daté du 05/05/2008, la loi de modernisation de l'économie (LME) est désormais entrée en vigueur. La loi modifie l'article L441-6 du Code de Commerce **en interdisant tout délai de paiement qui dépasserait 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture, et, ce, à compter du 01/01/2009.**

Cette loi a un caractère légal d'obligation. Nous aurons donc, comme, vous, l'obligation de l'appliquer dans nos relations respectives avec tous nos clients et fournisseurs. Nous attirons votre attention sur le fait que la loi prévoit des sanctions lourdes en cas de non respect des délais (le taux d'intérêts de retard ne devra pas être inférieur à 3 fois le taux d'intérêts légal et amende de 15000€ en cas de non respect de la loi).

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera, en plus des pénalités ci-dessus énoncées, une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Clause de réserve de propriété :

La Société AES se réserve la propriété des marchandises désignées sur ces factures, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la société AES **pourra reprendre les marchandises**, la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

Transfert de risques :

Les marchandises resteront la propriété de la société AES jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées

Je soussigné(e), M ou Mme :

Fonction :

Déclare avoir pris connaissance et accepte le délai de règlement des factures à 30 JOURS FIN DE MOIS, la clause de réserve de propriété ainsi que le transfert de risques.

Nom, prénom, cachet de l'entreprise & Signature : (OBLIGATOIRE)